



## LE POINT DE LA SEMAINE VOTRE ARGENT

### ISF : une nouvelle manière de défiscaliser

A côté des fonds communs de placement pour l'innovation ou des fonds d'investissement de proximité qui permettent de réduire l'impôt sur la fortune de 50 % du montant de son investissement, dans la limite de 18 000 euros, soit une économie d'impôt de 9 000 euros, certaines sociétés de gestion ont bâti des mandats de gestion ou holdings. Leur particularité : offrir aux gros contribuables – dont le patrimoine imposable dépasse 2,57 millions d'euros – une économie d'impôt supérieure pouvant atteindre 45 000 euros pour un investissement maximal de 90 000 euros. Mais aussi concentrer les investissements sur un nombre plus restreint de PME innovantes et défiscaliser son investissement au regard de l'ISF.

Jusqu'alors, la règle générale était qu'à l'issue des cinq, voire des sept, années que dure l'investissement, les participations soient cédées et que le produit de la vente soit réparti entre tous les investisseurs en fonction de leur nombre de parts dans le holding. **Inter Invest Capital** innove : la filiale du groupe propose trois types d'actions au profil rendement/risque différencié. La première solution consiste à acheter des actions dites standard, à l'instar de ce que proposent les autres sociétés de gestion. « *Le rendement est aligné sur celui du portefeuille* », explique Jérôme Devaud, directeur général d'Inter Invest. L'investisseur perçoit 100 % de sa quote-part des produits de cession jusqu'à remboursement du montant souscrit, puis 80 % de sa quote-part



au-delà. Ainsi, si le portefeuille a dégagé une plus-value de 10 %, l'investisseur percevra un rendement de 8 %.

L'innovation réside dans les deux autres catégories d'actions : les prioritaires et les turbo. En souscrivant des actions dites prioritaires, l'investisseur est remboursé en priorité à concurrence du montant investi. En contrepartie de cette sécurité – le risque de perte en capital est réduit au maximum –, il accepte de ne pas bénéficier de

la performance du holding. La troisième solution, la plus risquée, est constituée d'actions dites turbo. L'investisseur n'est remboursé qu'une fois que les porteurs d'actions prioritaires ont été remboursés. Si le produit de la cession des titres du holding est négatif, il peut perdre jusqu'à 50 % de son investissement (avantage fiscal déduit). A contrario, les investisseurs captent l'intégralité de la performance correspondant à leur quote-part majorée et de celle des prioritaires.

« Ces trois modalités d'investissement permettent d'adapter sa souscription à son profil de

risques et à ses objectifs d'investissement », commente Jérôme Devaud. L'investisseur peut de surcroît panacher son investissement entre les trois catégories d'actions. Sa performance finale dépendra du choix des investissements mais également de la répartition du portefeuille entre les trois types d'actions. Supposons que l'investisseur souscrive 20 % du montant qu'il alloue au holding en actions Standard, 45 % en actions prioritaires et 35 % en actions turbo, il percevra 140 % de sa mise si le portefeuille du holding est valorisé à 125 %. A l'inverse, si ce dernier n'a dégagé que 75 % de performance, il ne percevra plus que 60 %. S'il avait investi uniquement en actions standard, il aurait perçu 100 % dans nos deux cas de figure. S'il avait investi uniquement en actions turbo, il aurait reçu dans les deux cas de figure respectivement 200 et 0 %. Le rendement est à la hauteur du risque pris ■

**INTER INVEST EST LE PREMIER HOLDING À PROPOSER TROIS TYPES D' ACTIONS AU PROFIL RENDEMENT/RISQUE DIFFÉRENCIÉ.**

#### CRÉDITS IMMOBILIERS

15 ans : 1,04 %      25 ans : 1,45 %  
20 ans : 1,20 %      30 ans : 2 %

Taux hors assurance pour un très bon dossier.

Pour 100 € de mensualité, vous empruntez (assurance comprise) :

15 ans : 16 274 €      25 ans : 24 227 €  
20 ans : 20 684 €      30 ans : 25 918 €

Source : meilleuretaux.com

JEAN-CLAUDE MOSCHETTI/REA